

SYNDICAT DU BASSIN AMONT VERSANT DE LA SERRE ET VILPION

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 mars 2021

Date de convocation : 10/03/2021

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres en exercice : 35

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Syndical du syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente à Vigneux-Hocquet en séance sans public, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE.

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février, les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents

Etaient présents :

• **Communauté de communes de la Thiérache du Centre** :

Avec voix délibérative : Messieurs BERNAILLE Vincent, DELAPORTE Jean-René, DORGERE Bertrand, DUSSART Bernard, LEFEBVRE Jean-Luc, LEMOINE Philippe, MAHIEUX François, MAILLIARD Jean-Claude, YVERNEAU Damien, DEHARBE Gilbert, LEGOUX Francis et WOIMANT Benoît.

• **Communauté de communes du Pays de la Serre** :

Avec voix délibérative : Messieurs GUERIN Jean-Claude, LETURQUE Daniel, LORFEUVRE Joe et LEGOUX Francis.

• **Communauté de communes des Portes de la Thiérache** :

Avec voix délibératives : Madame BIENAIME Corinne, Messieurs ELOIRE Sébastien, LEFEVRE Claude, LENOIR Florent, LENOIR Sébastien, PAGNON Jean-François, VAN RUYMBEKE Edmond et SENECHAL Maximilien.

• **Communauté de communes des Trois rivières** :

Avec voix délibérative : non représenté.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BIENAIME Corinne, déléguée de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache.

Assistaient également :

Mme Sophie Potar, Tanguy Ladrière et Clément Goetghebeur, respectivement directrice et chargés de mission à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques de l'Aisne

1. Approbation du procès-verbal de séance du 9 février 2021

Le procès-verbal transmis à l'ensemble des délégués ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

2. Compte administratif 2020 : délibération n°2021-08

Rapporteur : le président, Jean-Luc LEFEBVRE

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit du mois de mars à 18 heures 00, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Vigneux-Hocquet, sous la présidence de Monsieur ELOIRE Sébastien, nommé Président de séance, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice courant.

Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, président, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongeant l'état d'urgence sanitaire, les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	19 130,77		0,00	31 887,47	19 130,77	31 887,47
Opérations de l'exercice	224 755,06	442 712,36	84 699,74	140 924,00	309 454,80	583 636,36
TOTAUX	243 885,83	442 712,36	84 699,74	172 811,47	328 585,57	615 523,83
Résultats de clôture		198 826,53	0,00	88 111,73		286 938,26
Restes à réaliser	0,00	0,00	83 920,00	26 592,00	83 920,00	26 592,00
TOTAUX CUMULES	0,00	198 826,53	83 920,00	114 703,73	83 920,00	313 530,26
RESULTATS DEFINITIFS		198 826,53		30 783,73		229 610,26

2° Constate pour le compte administratif les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au Registre des délibérations :

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

3. Compte de gestion 2020 : délibération n°2021-09

Rapporteur : le président, Jean-Luc LEFEBVRE

Le comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses opérations.

Considérant de la régularité des opérations.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

4. Affectation du résultat 2020 : délibération n°2021-10

Rapporteur : le président, Jean-Luc LEFEBVRE

Après avoir examiné le compte administratif 2020 et constatant l'excédent de fonctionnement de 198 826,53 €, à l'unanimité, le comité syndical, décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 conformément au document joint à la présente,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

5. Budget primitive 2021 : délibération n°2021-11

Rapporteur : le président, Jean-Luc LEFEBVRE

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de budget primitif 2021.

Après examen, le comité syndical décide à l'unanimité,

- d'approuver le budget primitif pour l'année 2021 arrêté sur les bases suivantes :

* section de fonctionnement :		
- dépenses = recettes	:	467 926,53 €
* section d'investissement :		
- dépenses = recettes	:	385 553,73 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

6. Contributions 2021 : délibération n°2021-12

Rapporteur : le président, Jean-Luc LEFEBVRE

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la délibération approuvant le débat d'orientation budgétaire 2021.

Il propose de fixer les contributions 2021 pour un montant de 69 500,00 € répartie comme suit :

○ Communauté de Communes de la Thiérache du Centre	33 628,71 €
○ Communauté de Communes des Pays de la Serre	7 413,63 €
○ Communauté de Communes des Portes de la Thiérache	23 868,89 €
○ Communauté de Communes des Trois Rivières	4 588,77 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité

- d'approuver les contributions 2021 pour un montant total de 69 500,00 € conformément à la répartition présentée ci-dessus
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

7. Adhésion du Syndicat Mixte Marne et Surmelin à L'union des syndicats : délibération n°2021-13

Rapporteur : le président, Jean-Luc LEFEBVRE

Monsieur le Président informe le comité syndical de la demande d'adhésion à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques du syndicat mixte marne et surmelin

Il précise également que cette demande d'adhésion a été approuvée par le comité syndical de l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques par délibération en date du 28 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver la demande d'adhésion à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques du syndicat mixte marne et surmelin,
- de donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité des présents

Au titre des questions diverses

Le Président,

Jean-Luc LEFEBVRE